



Troisvierges, le 27 octobre 2020

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 27 octobre 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux au bâtiment à 25, Grand-rue à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Suppression de trois places de stationnement le long des bâtiments 25-27, Grand-rue à Troisvierges et ceci de lundi, 2 novembre 2020, 07:00 hrs jusqu'au vendredi 18 décembre 2020, 17:00 hrs.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.

Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

pour le secrétaire

Enlever le 21.12.2020